



PACTE ALIMENTAIRE

pour une

alimentation durable et locale

NOUVELLE-AQUITAINE

2021-2025

NEO
TERRA


PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

UNE REGION SOUVERAINE

L'agriculture et l'alimentation sont au cœur des enjeux portés par la Région¹ et l'Etat². L'accès à une alimentation régionale durable, saine et de qualité est une nécessité vitale pour les **6 Millions de néo-aquitains**.

Face aux nombreuses crises agricoles et alimentaires, il apparaît nécessaire que la Nouvelle-Aquitaine **renforce sa souveraineté alimentaire et s'assure d'être résiliente**.

Par ailleurs, l'alimentation est une politique transversale, assurée par la Région, l'Etat et tous les échelons territoriaux.

L'alimentation de Nouvelle-Aquitaine en chiffres

6,5 Milliards de repas sont pris chaque année en Nouvelle-Aquitaine.

450 millions de repas pris/an en restauration collective publique dépendent de l'engagement des pouvoirs publics.

63% des habitants de la Région estiment que l'information sur l'origine des aliments, la présence de pesticides ou d'additifs est à améliorer.

La Nouvelle-Aquitaine est la **1^{ère} région agricole et agroalimentaire de France**, elle produit une agriculture diversifiée, et spécialisée selon les territoires qui la composent.

64100 exploitations agricoles et 10 070 entreprises agroalimentaires contribuent à produire une alimentation locale. Presque la moitié des exploitations agricoles de la région produisent sous SIQO³.

Bien que 80% des achats alimentaires se fassent en grande distribution, la Nouvelle-Aquitaine est la **1^{ère} région de France en nombre de points de vente en circuits courts** par habitants⁴. 90 magasins de producteurs, 19 200 commerces de proximité et artisans des métiers de bouche, des plateformes physiques logistiques de produits locaux et 2 marchés d'intérêt nationaux (MIN) sont présents en région pour donner accès aux productions locales.

¹ Adoption à l'unanimité lors de la séance plénière du 16 décembre 2022

² la loi dite "EGAlim" d'octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, pérennisée par la loi Climat et Résilience d'août 2021

³ Signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (AOP, AOC, IGP, STG, Bio, Label rouge)

⁴ Selon l'observatoire du Réseau Mixte Technologique Alimentation locale

Un engagement fort de la Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2018

Sur la période **2018-2020**, la Région a co-piloté avec l'Etat une feuille de route Agriculture, Alimentation et Territoires pour une alimentation durable et locale en Nouvelle Aquitaine, dont le [bilan](#) a été réalisé.

Par la suite, la Région, l'Etat et l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, se sont engagés à atteindre des objectifs et des ambitions déclinés dans le Pacte Alimentaire, signé en janvier 2021. Depuis **2021**, les acteurs ont initié des travaux de co-construction du nouveau Plan d'actions du Pacte. Les travaux se sont achevés au printemps 2022.

Un bilan encourageant et une dynamique engagée depuis 2018

- Une meilleure coordination des actions des têtes de réseau régionales
- Une lisibilité des actions financées par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat
- Des groupes de travail : restauration collective, promotion, territoires, ...
- Grâce à ces travaux, les acteurs régionaux ont pu mettre en commun leurs événements, organiser des rencontres professionnelles mutualisées, un réseau des gestionnaires d'achats des lycées et un réseau des démarches alimentaires de territoire ont été créés.



Focus sur les indicateurs restauration collective entre 2018 et 2022

Les marchés publics des groupements de commande de l'ACENA⁵ :

2018 : 18% produits locaux dont 4% bio local - 5 millions d'euros
3% Bio non local

2022 : 27% produits locaux dont 7,5% bio local - 13,5 millions d'euros
8% Bio non local

Une avancée significative sur les produits frais avec 50% de produits locaux et/ou bio dans les marchés publics des groupements

⁵ Association des coordonnateurs des établissements publics locaux de Nouvelle Aquitaine

Le Pacte Alimentaire, c'est quoi ?

Le Pacte Alimentaire permet d'apporter de la **visibilité et de la cohérence sur la politique régionale**, de fixer des objectifs ambitieux, de permettre une meilleure **coordination des acteurs** et une **plus grande efficacité** dans le déploiement opérationnel des actions relatives à l'alimentation régionale saine, durable et de qualité.

Le Pacte Alimentaire se déroule sur la période 2021-2025, il contient :

- **des OBJECTIFS** partagés,
- **5 AMBITIONS** à atteindre d'ici 2025,
- **UNE GOUVERNANCE**,
- **UN PLAN D' ACTIONS** co-construit.

Des OBJECTIFS PARTAGES

→ **Créer et partager la valeur ajoutée** dans les différents maillons de la chaîne alimentaire, la transparence des prix, une **juste rémunération** des agriculteurs, producteurs, pêcheurs et transformateurs

→ **Produire une alimentation locale et régionale, saine, durable et de qualité**, répondant aux attentes des consommateurs, issue des filières agricoles engagées dans la transition agroécologique, respectueuse du bien-être animal, de l'environnement, préservant la ressource en eau, dépourvue de pesticides et de perturbateurs endocriniens, pour une meilleure santé, **#One Health**

→ **Accéder à une alimentation locale et régionale, saine, durable et de qualité, pour tous**, dans la restauration collective publique dont les lycées, la restauration privée, la grande distribution, les réseaux d'aide alimentaire,...



5 AMBITIONS A ATTEINDRE D'ICI 2025

1.

DES PRODUITS LOCAUX

dans tous les circuits de distribution régionaux

2.

UNE FORMATION AGRICOLE

exemplaire

3.

UNE RELATION DE PROXIMITÉ

entre le consommateur et l'agriculteur

4.

PRIORITÉ AUX PRODUITS LOCAUX

dans la restauration collective publique

5.

L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES

impliqués

« 1 DES PRODUITS LOCAUX dans tous les circuits de distribution régionaux

Les entreprises agroalimentaires et les circuits de distribution (grande distribution, restauration hors domicile, commerces de proximité, ...) s'engagent pour :

- plus de **transparence** vis-à-vis du consommateur, notamment sur l'**origine des matières premières** des produits alimentaires régionaux
- la **mise en valeur des produits locaux**⁶ dans tous les points de vente, notamment au travers des **SIQO**⁷ ou le cas échéant de **marques collectives** ou à travers une offre en **circuits courts**⁸



⁶ Un produit local doit tenir compte des besoins des collectivités et des capacités de productions des filières existantes sur les différents territoires de la région. La priorité d'approvisionnement est donnée au département de consommation, puis au département limitrophe et le cas échéant à la Région Nouvelle-Aquitaine.

⁷ Signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (AOP, AOC, IGP, STG, Bio, Label rouge)

⁸ Un intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur

« 2 UNE FORMATION AGRICOLE exemplaire

→ **100%** des lycées agricoles et aquacoles de Nouvelle Aquitaine forment les actuels et futurs agriculteurs et agricultrices à l'alimentation durable, notamment aux circuits courts, en proposant un modèle d'exploitation agricole exemplaire

→ chaque établissement s'engage dans **une feuille de route stratégique Néo Terra – Enseigner à produire autrement** (EPA2) qui sera progressivement déployée, avec notamment :



« Les établissements d'enseignement professionnel agricole maillent le territoire : 38 Lycées, 15 CFA⁹, 21 CFPPA¹⁰ et 40 Exploitations et ateliers technologiques.

23 exploitations ont au moins un atelier BIO

⁹ Centre de formation des apprentis

¹⁰ Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

HVE : certification environnementale de niveau 3

RSE : responsabilité sociétale des entreprises



REGION
Nouvelle-Aquitaine

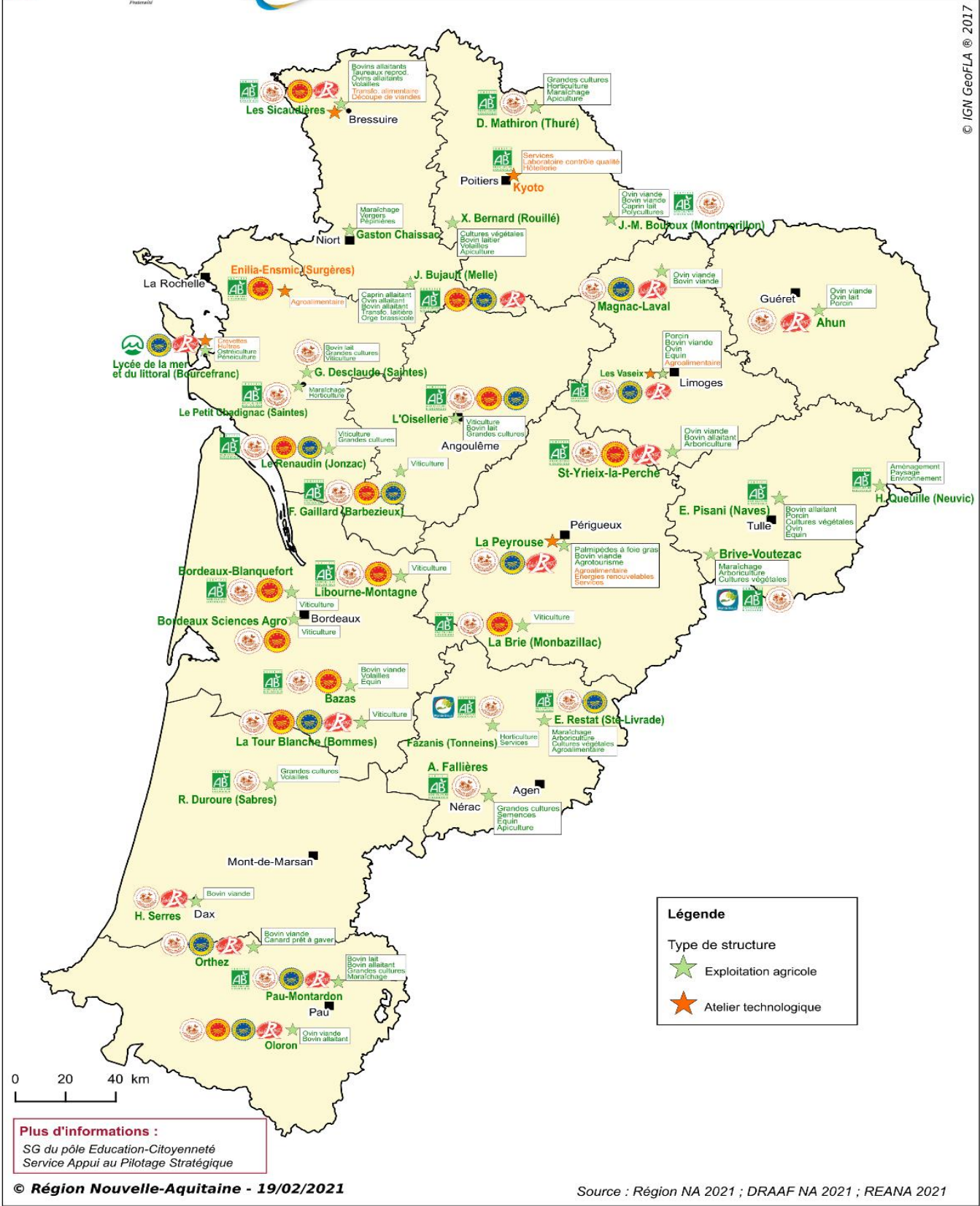
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION



Exploitations et ateliers des EPLEFPA de Nouvelle-Aquitaine

Filières, certifications, labels et SIQO

© IGN GeoFLA © 2017



22 EPLEFPA maillent le territoire

(établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles)

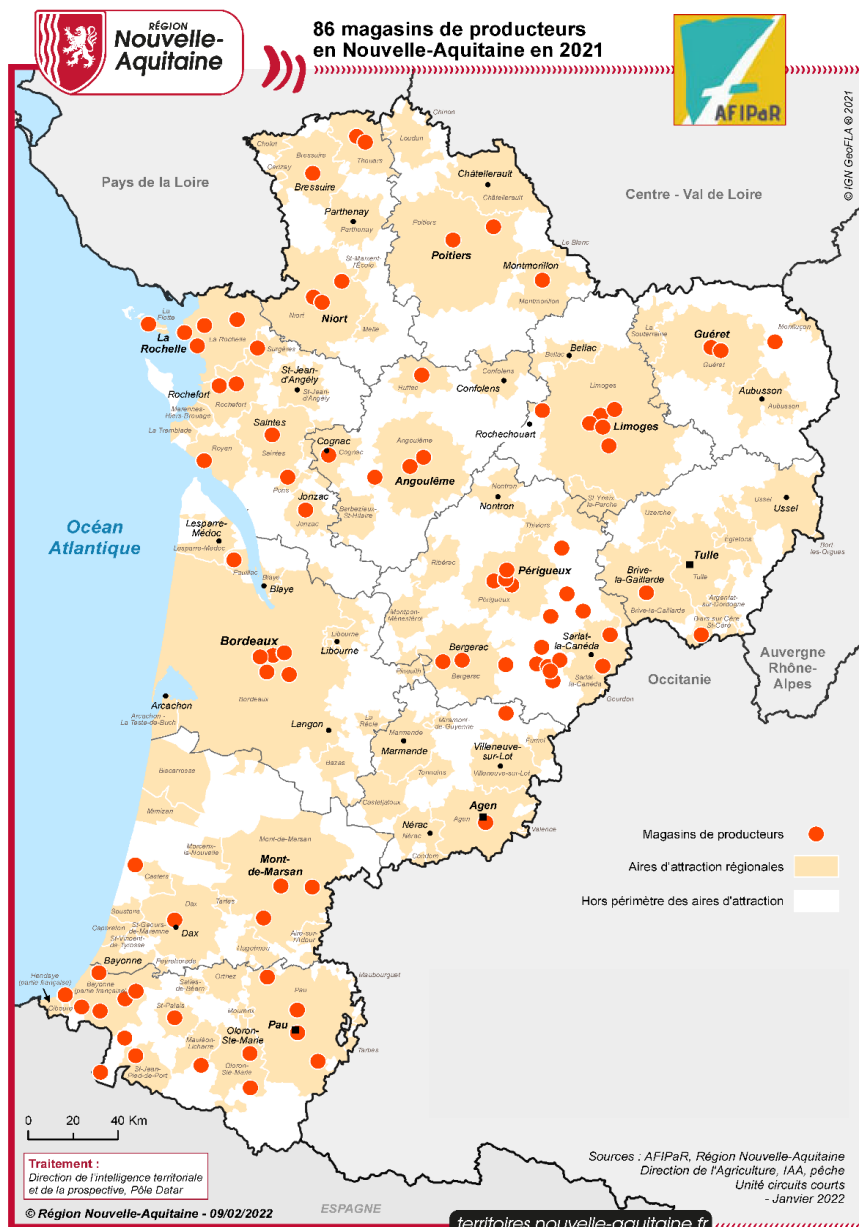
3 UNE RELATION DE PROXIMITE entre le consommateur et l'agriculteur

Ambition à atteindre d'ici 2025 :

25 % des agriculteurs et agricultrices s'installent avec au moins un atelier en circuits courts de proximité

25 % des exploitations agricoles vendent en circuits courts une partie de leur production

Plus de **100** magasins de producteurs ou formes collectives de vente sont détenus par les agricultrices et agriculteurs



« 4 PRIORITE AUX PRODUITS LOCAUX dans la restauration collective publique

→ L'Etat travaille en partenariat avec INTERBIO pour labelliser l'ensemble de ses restaurants administratifs Etablissements Bio Engagés (EBE). »

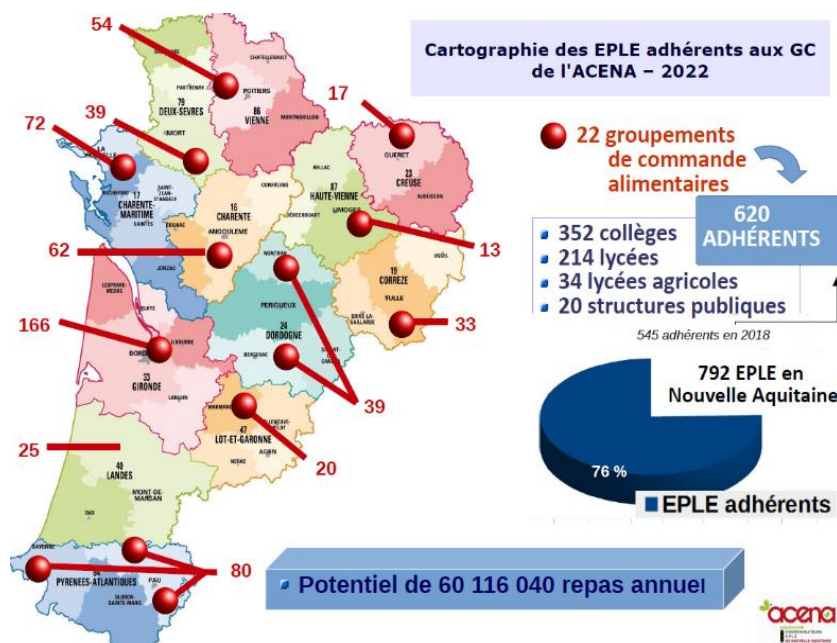
→ Pour ses lycées, la Région travaille en partenariat avec INTERBIO et l'Association des coordonnateurs des groupements de commandes de Nouvelle-Aquitaine (ACENA). Les engagements d'achats sont en constante progression, pour se situer actuellement à près de 50 M€ »

Ambitions à atteindre d'ici 2025

- 100% des restaurants inter-administratifs (RIA) sont labélisés EBE
- 60% produits locaux de qualité, dont 30% Bio, dans la restauration collective publique des lycées

% dans les engagements de commandes des produits alimentaires des groupements de commandes adhérant à l'ACENA

- 100% des lycées engagés dans une démarche d'approvisionnement de leurs cantines en produits alimentaires locaux de qualité, dont Bio



5 L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES impliqués

➔ L'ensemble des collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine intègrent les enjeux d'une alimentation de proximité. Le **GIP Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine** anime le réseau des démarches alimentaires de territoire.

L'Etat encourage la labélisation de

2 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) labellisés par département, dont un de niveau 2 (PAT opérationnel)

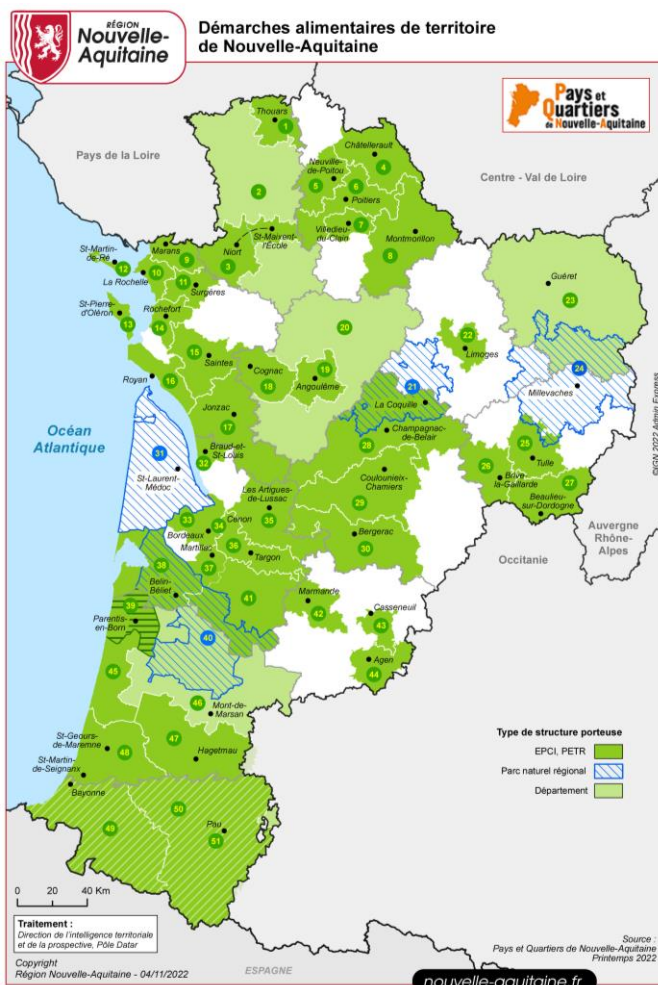
La Région signe

53 Contrats de Développement et de Transitions avec les territoires de projets de Nouvelle-Aquitaine, Ces territoires portent également une stratégie des fonds européens, dont l'agriculture et les circuits alimentaires locaux font partie

12 conventions avec les Départements sur le partage des compétences liées à l'agriculture, à l'agroalimentaire, à la pêche et à l'aquaculture.

51 démarches alimentaires de territoires (DAT) sont recensées

Dont 26 labélisées Projet Alimentaire de Territoire par le ministère de l'Agriculture



Pilotage et Gouvernance

« Le Comité de pilotage régional alimentation durable et locale (CoRALim)

C'est un lieu d'échange et de discussion en charge du pilotage du Pacte. Il permet d'en faire le suivi, le bilan, l'évaluation. Il a également pour objectif de le faire évoluer selon les besoins et les attentes stratégiques et politiques. Il permet de garantir la cohérence des interventions de chacun.

- ✓ **Les pilotes : La Région** (Direction Agriculture avec la collaboration des autres Directions dont la Datar, l'ESS, l'Education...) et **l'Etat**.
- ✓ **les chambres consulaires :**
Chambre régionale d'agriculture (CRANA), Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CMA NA), Chambre régionale du commerce et de l'industrie (CCI NA)
- ✓ **les interprofessions et associations des filières :**
L'interprofession Bio Nouvelle Aquitaine (Interbio), La Fédération Régionale d'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine (BioNA), Le Réseau InPACT, L'Association de formation et d'information des Paysans Ruraux (AFIPAR), La Coopération Agricole Nouvelle-Aquitaine (LCANA), L'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA), L'Agence régionale des industries agroalimentaires de Nouvelle-Aquitaine (ARIANA), L'Association professionnelle des fruits et légumes du Sud-Ouest (APFELSO), L'interprofession régionale des fruits et légumes (INTERFEL), L'interprofession régionale de la viande bovine, ovine et du veau (INTERBEV), La Fédération Régionale Caprine (FRCAP), le Comité régional interprofessionnel de l'économie laitière (CRIEL),...
- ✓ **les acteurs de la distribution et de la consommation :**
L'Association des coordonnateurs d'achats publics des EPLE¹¹ de Nouvelle-Aquitaine (ACENA), L'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (UMIH), La Fédération du Commerce et de la Grande Distribution (FCD), L'Union des Centres Techniques Régionaux de la Consommation Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine (Union des CTCR NA)
- ✓ **la mise en réseau des démarches alimentaires de territoires (DAT) :**
le GIP Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQNA)
- ✓ **les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) :**
la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), l'Association d'insertion par l'activité économique (INAE)
- ✓ **le réseau régional de recherche sur les systèmes alimentaires durables**
- ✓ et d'autres réseaux professionnels constitués à l'échelle régionale.

¹¹ Etablissement Public Local d'Enseignement (Lycées et Collèges)

Les partenaires du Pacte



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Le Pacte peut s'enrichir de nouvelles filières

« Des comités techniques

Ces groupes de travail sont animés par la Région, l'Etat, ou une tête de réseau régionale. Ils permettent d'avancer concrètement et collectivement, sur des actions précises. Ils assurent également le suivi et l'évaluation du plan d'actions. Ils se réunissent à la demande, selon les besoins.

→ Des sujets seront poursuivis :

- le Pôle de compétence restauration collective publique
- la promotion, la communication sur les produits locaux - AANA
- la mise en réseau des démarches alimentaires de territoire – GIP PQNA
- la logistique des circuits alimentaires locaux
- les outils de proximité (légumeries, ateliers collectifs...)

→ De nouveaux sujets seront abordés :

- l'articulation entre la politique régionale et les politiques départementales
- l'accès aux produits locaux dans la grande distribution
- la prise en compte des critères de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Insertion par l'Activité économique, dans le soutien aux circuits alimentaires locaux
- les filières fermières en circuits courts de proximité
- ...



Focus sur le Pôle de compétence restauration collective publique

Piloté par la Région et l'Etat, il est composé des acteurs régionaux impliqués sur la restauration collective publique (ACENA, ARS¹², INTERBIO, Bio NA, AGORES¹³, le réseau Restau 'Co¹⁴, CRANA, Coop Agricole, ainsi que les partenaires du Pacte intéressés). Son objectif est de trouver des solutions à l'échelle régionale, sur les sujets relevant de l'introduction de produits locaux dans la restauration collective publique : l'organisation de rencontres professionnelles entre acheteurs et fournisseurs, la mise en cohérence des actions proposées par chacun, le répertoire des structures de conseil...

¹² Agence régionale de Santé en charge notamment de la gestion des achats du secteur hospitalier

¹³ L'association nationale des directeurs de la restauration collective (AGORES) <https://www.agores.asso.fr>

¹⁴ Le **réseau Restau 'Co** qui s'adresse aux professionnels de la restauration collective du restaurant de collectivité, leurs fournisseurs, distributeurs ou fabricants et bien entendu aux élus locaux qui gèrent une restauration collective au quotidien, <https://restauco.fr>

« Le Comité Régional Alimentation durable et locale (CorAlim élargi)

Le CorAlim élargi organisé par l'Etat et la Région, réunit tout type d'acteurs impliqués dans les thématiques de l'agriculture et l'alimentation (têtes de réseau régionales, communes, communautés de communes, Parc naturels régionaux, associations, ...).



Signature du Pacte Alimentaire en janvier 2021 à l'Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine © Région Nouvelle-Aquitaine



Signature de la convention entre l'ACENA et la Région au CorAlim de juin 2022 – salon de l'agriculture de Bordeaux © Région Nouvelle-Aquitaine

UN PLAN D' ACTIONS décliné selon 5 domaines d' actions stratégiques (DAS)

Il permet de rendre lisible les actions de la Région, l'Etat, et des têtes de réseau régionales. Il permet de favoriser les synergies, de décliner des actions collectives phares. Seule la synthèse du Plan d' actions est présentée dans ce document, une version détaillée existe, elle intègre les contributions des têtes de réseau régionales.

DAS 1/Favoriser les circuits de proximité et la vente directe

DAS 2/Faciliter les initiatives des territoires concourant à la relocalisation de l'économie par le développement de circuits alimentaires locaux

DAS 3/Structurer l'offre régionale et organiser les filières pour répondre aux demandes des marchés régionaux

DAS 4/Eveiller, informer, former les acteurs et consommateurs

DAS 5/Favoriser la solidarité alimentaire



Eric Ouvrard Maraicher, © Région Nouvelle-Aquitaine / Françoise Roch



BIOCOOP © Région Nouvelle-Aquitaine / Françoise Roch



Maison Cassandrine

© Région Nouvelle-Aquitaine / Pierre Carton

DAS I/ Favoriser les circuits de proximité et la vente directe

Il s'agit de rapprocher le consommateur du producteur et d'encourager la vente directe en circuits courts de proximité.

Il s'agit d'accompagner les agriculteurs dans leur projets de transformation de produits agricoles ou de création de nouveaux circuits de commercialisation, avec la recherche de nouveaux débouchés.

1.1 Développer la production agricole locale et de qualité pour les circuits de proximité

- ✓ Soutenir les projets individuels d'installation, ayant vocation à commercialiser en circuits de proximité
- ✓ Soutenir les projets maraichers, arboricoles et de petits fruits
- ✓ Soutenir les projets dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, valorisant la production régionale

1.2 Développer la transformation et la commercialisation de produits agricoles, de la pêche et de l'aquaculture (projets individuels)

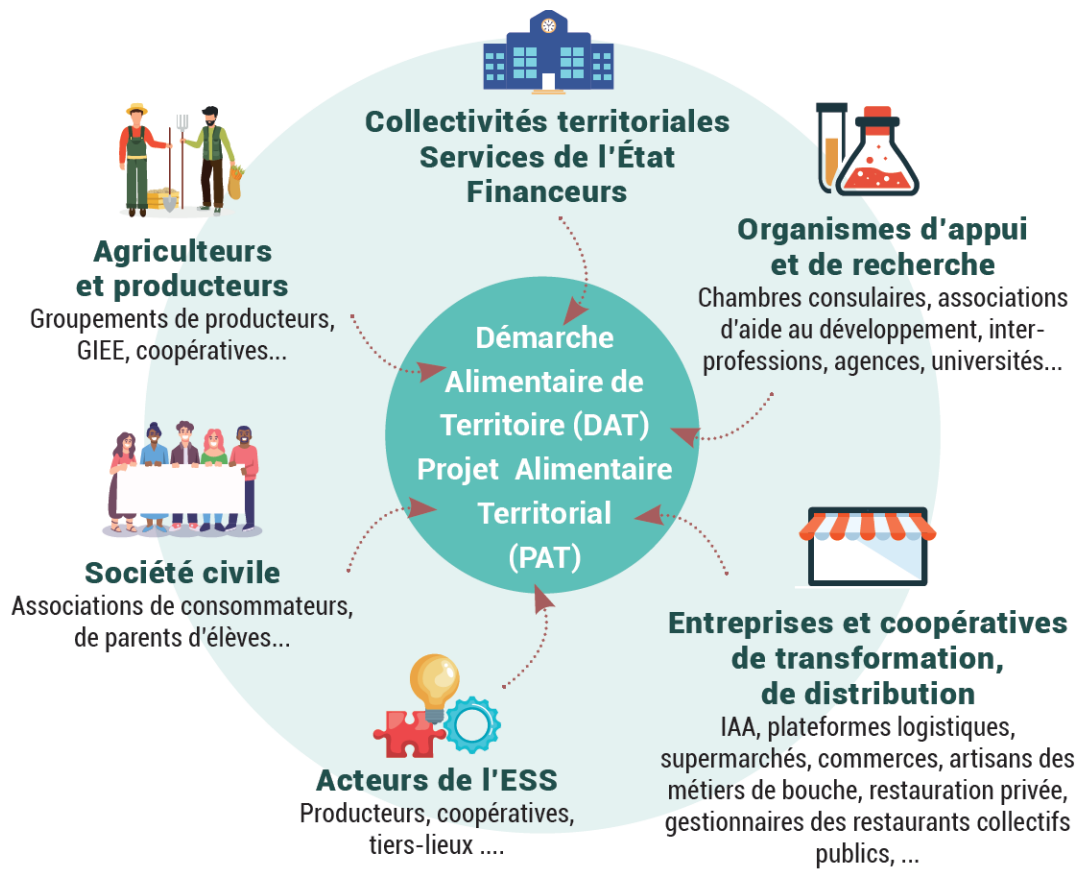
- ✓ Soutenir les projets de transformation et de commercialisation des produits agricoles à la ferme, portés par les agriculteurs
- ✓ Soutenir les projets individuels de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- ✓ Soutenir les artisans et commerçants des métiers de bouches, valorisant une production agricole locale

1.3 Mutualiser la commercialisation en circuits courts et de proximité

- ✓ Soutenir les magasins de producteurs
- ✓ Soutenir les projets de commercialisation des lycées agricoles et aquacoles
- ✓ Identifier les agriculteurs et produits locaux sur les marchés couverts de plein air
- ✓ Recenser et faire connaître l'offre en circuits courts et de proximité
- ✓ Mettre en réseau les magasins de producteurs
- ✓ Développer les outils numériques innovants

1.4 Encourager l'accompagnement collectif des agriculteurs, pêcheurs et des aquaculteurs

- ✓ Identifier et soutenir les structures collectives d'accompagnement
- ✓ Accompagner les agriculteurs, pêcheurs, aquaculteurs à l'installation et à la diversification
- ✓ Accompagner à la création et au développement de formes collectives de vente



Ferme Feros © Région Nouvelle-Aquitaine / Olivier Ouadah



Coopérative laitière Sèvre & Belle © Région NA / Françoise ROCH,

DAS 2/ Faciliter les initiatives des territoires concourant à la relocalisation de l'économie par le développement de circuits alimentaires locaux

il s'agit de mettre en relation un bassin de production avec un bassin de consommation, et de favoriser les synergies entre territoires. La structuration de filières locales alimentaires sera accompagnée, afin que l'offre réponde à la demande alimentaire locale.

2.1 Encourager le développement des démarches alimentaires territoriales (DAT), dont les Projets Alimentaires de Territoire (PAT)

- ✓ Soutenir et accompagner les démarches alimentaires de territoire

2.2 Mettre en réseau les porteurs d'initiatives locales

- ✓ Structurer et animer un réseau régional des démarches alimentaires de territoires

2.3 Structurer l'offre alimentaire locale

- ✓ Soutenir les projets de structuration des filières locales alimentaires à portée territoriale
- ✓ Développer l'offre par l'organisation de l'installation et de la diversification agricole et aquacole, afin de répondre à la demande alimentaire territoriale
- ✓ Encourager l'organisation de logistiques locales et la mise en place de plateformes physiques et virtuelles de produits locaux

2.4 Développer, structurer et optimiser le maillage des ateliers collectifs : abattoirs, ateliers de transformation, légumeries

- ✓ Réaliser un état des lieux et une cartographie des ateliers collectifs
- ✓ Expérimenter de nouvelles formes d'utilisation des outils d'abattage, afin de trouver de nouveaux modèles économiques
- ✓ Soutenir les ateliers technologiques des lycées agricoles et aquacoles
- ✓ Soutenir les ateliers portés par des groupements d'agriculteurs ou de pêcheurs, ou d'aquaculteurs, des entreprises agroalimentaires ou des établissements publics
- ✓ Soutenir les études de faisabilité préalables permettant de valider les modèles économiques des ateliers collectifs

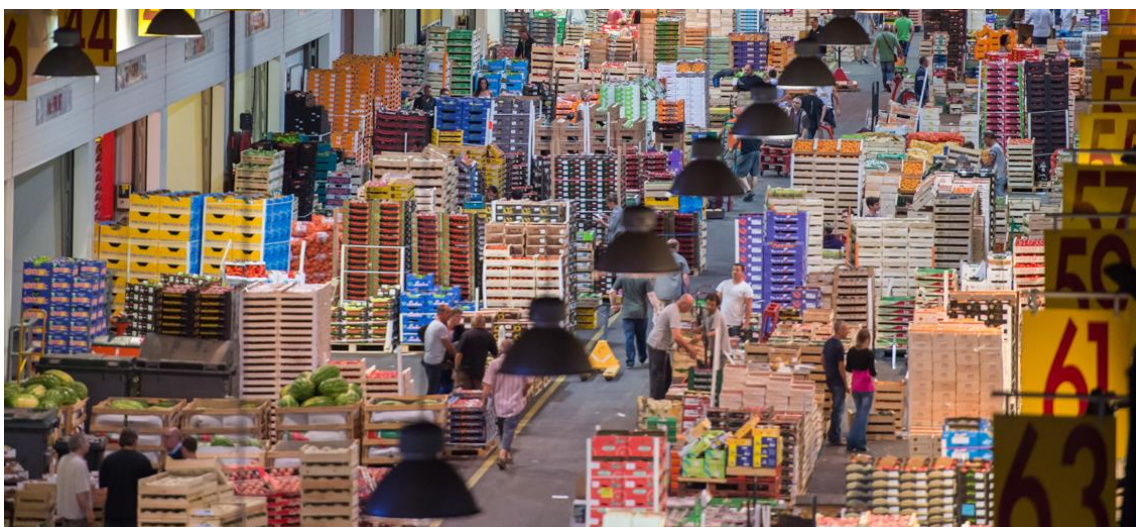
2.5 Encourager les initiatives et innovations socio-économiques en lien avec les structures de l'ESS¹⁵, de l'IAE et des collectivités (production, transformation, distribution, commercialisation)

- ✓ Structurer, développer et expérimenter des solutions innovantes ancrées aux territoires, avec un mode d'entreprendre en collectif, impliquant le citoyen et le consommateur
- ✓ Favoriser l'insertion par l'activité économique : maraichage, transformation, logistique
- ✓ Encourager l'innovation et la transition des acteurs de l'ESS dans les territoires

¹⁵ ESS : Economie sociale et solidaire ; IAE : insertion par l'activité économique



Lycée Jean François CAIL © Région NA / Françoise ROCH



© MIN de Bordeaux Brienne



Viande locale en Grande Distribution © PlaineMaison Bauvallet

DAS 3/ Structurer l'offre régionale et organiser les filières pour répondre aux demandes des marchés régionaux

Il s'agit d'encourager la consommation locale dans la restauration collective publique dont les lycées. Il s'agit également de contribuer au développement des achats de produits locaux et régionaux dans la grande distribution, l'artisanat et le commerce. La structuration des filières régionales est permise grâce à la logistique, maillon incontournable pour favoriser les liens.

3.1 Approvisionner la restauration collective publique en produits locaux, régionaux et de qualité

- ✓ Animer le Pôle Régional de compétences de la restauration collective publique
- ✓ Identifier l'offre et répertorier les entreprises pour alimenter la restauration collective
- ✓ Structurer les filières bio et conventionnelles pour répondre à la demande de la restauration collective publique
- ✓ Accompagner les collectivités à l'atteinte des engagements locaux, bio, de qualité, et/ou des repas végétariens
- ✓ Simplifier, optimiser la candidature des collectivités au programme Lait et fruits à l'école
- ✓ Organiser, soutenir des rencontres professionnelles entre les acheteurs et les producteurs

3.2 Approvisionner les lycées en produits locaux, régionaux et de qualité

- ✓ Encourager une coordination régionale des groupements de commandes départementaux afin de favoriser les regroupements d'achats territorialisés
- ✓ Organiser des rencontres départementales entre les acheteurs et les producteurs
- ✓ Accompagner les lycées à s'approvisionner en produits locaux, bio et de qualité

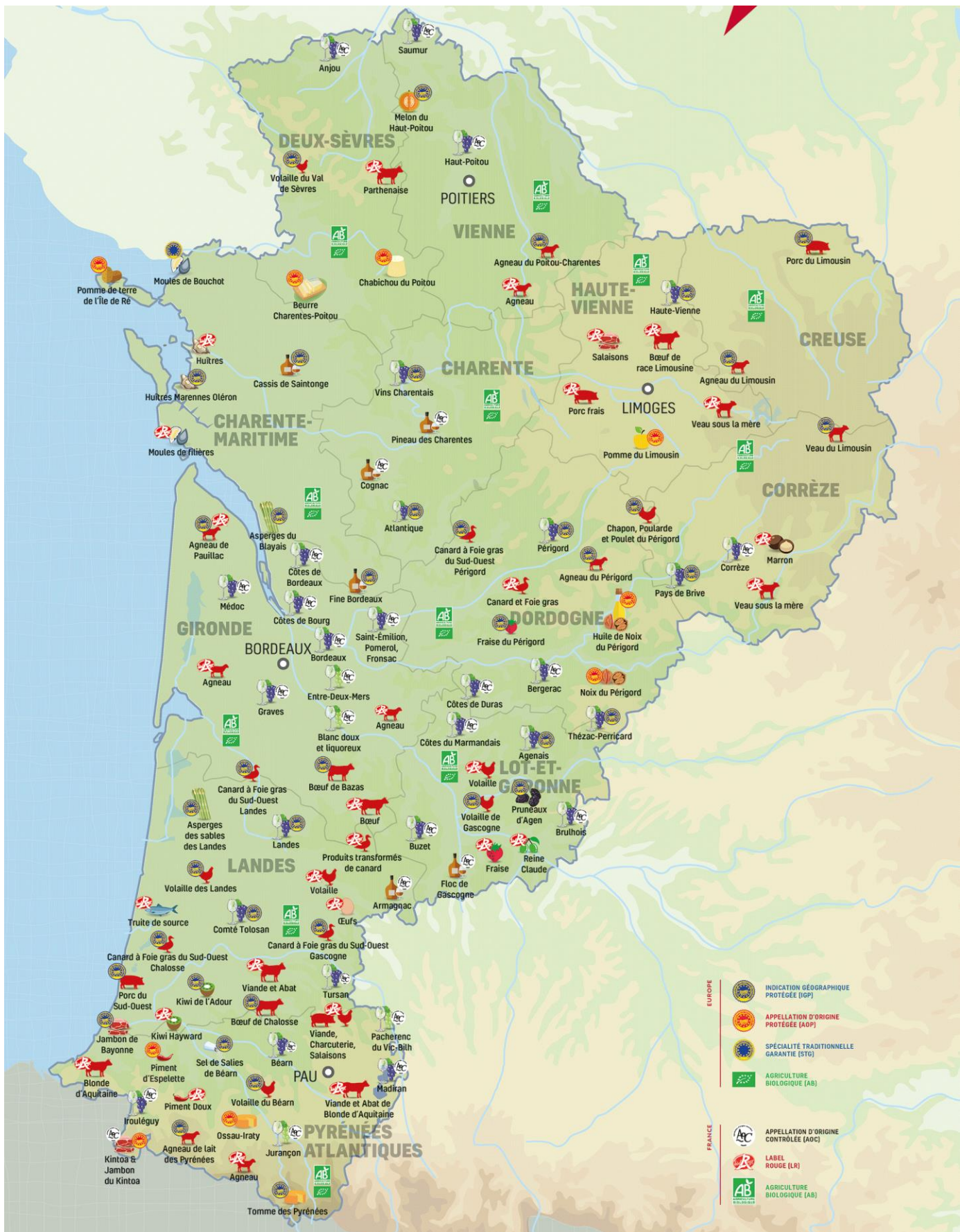
3.3 Développer les produits locaux, régionaux et de qualité dans la grande distribution

- ✓ Favoriser l'engagement des opérateurs dans le Pacte Alimentaire
- ✓ Structurer les filières locales alimentaires à portée régionale
- ✓ Favoriser la mise en relation de l'offre avec les distributeurs et notamment soutenir l'organisation de rencontres professionnelles entre les différents maillons de la filière
- ✓ Faciliter les liens directs entre agriculteurs et grande distribution

3.4 Développer les produits locaux, régionaux et de qualité dans l'artisanat et le commerce des métiers de bouches, et notamment en restauration commerciale privée

3.5 Élaborer de nouvelles solutions logistiques

- ✓ Développer des solutions logistiques et numériques innovantes de regroupement de l'offre et de distribution
- ✓ Animer, conseiller, former les agriculteurs, les opérateurs économiques, les collectivités à la mutualisation logistique afin de réduire les coûts et favoriser les circuits de proximité



© Carte des SIQO, Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine, 2022

DAS 4/ **Eveiller, informer, former**

les acteurs et consommateurs

Il s'agit de faire la promotion des produits locaux, régionaux, durables et sains, et notamment les SIQO dont le bio.

Il concerne également les actions de formation dans les établissements professionnels pour les agriculteurs, les chefs cuisiniers, et les entreprises de transformation agroalimentaire.

Par ailleurs les actions de recherche sur le domaine des circuits alimentaires locaux seront abordées, avec notamment la recherche d'indicateurs d'évaluation des projets (RSE, ESS...).

4.1 Valoriser et faire connaître les produits locaux et de qualité auprès des consommateurs et auprès des producteurs

- ✓ Soutenir la labellisation et la promotion des SIQO
- ✓ Promouvoir les produits locaux auprès des consommateurs
- ✓ Valoriser les produits de Nouvelle-Aquitaine lors de manifestations locales et régionales

4.2 Sensibiliser et informer les jeunes et le grand public aux principes d'une alimentation durable

- ✓ Sensibiliser le grand public au rôle de l'alimentation sur la santé
- ✓ Sensibiliser les jeunes au goût et au développement durable

4.3 Former les professionnels et futurs professionnels aux principes et pratiques favorisant l'alimentation durable et locale

- ✓ Expliquer et informer sur la filière alimentaire : les métiers et ses produits
- ✓ Former les futurs et actuels agriculteurs aux circuits courts et à de nouveaux modes de production, notamment pour les aider dans leur projet de diversification
- ✓ Former les futurs et actuels professionnels de l'aval des filières alimentaires : transformation, commercialisation, cuisine

4.4 Soutenir l'innovation et la recherche dans les pratiques agricoles et agroalimentaires en lien avec l'ancrage territorial des filières alimentaires

- ✓ Créer, structurer et animer un réseau régional de recherche (RRR) sur la transition des systèmes alimentaires
- ✓ Accompagner les études, les projets de recherche, d'innovation et d'expérimentation
- ✓ Définir et proposer l'introduction de nouveaux indicateurs socio-économiques pour l'évaluation et la sélection des projets éligibles aux différents financements sur l'alimentation



Epicerie sociale, Surgère © Région Poitou-Charentes / Florian DELAGE

DAS 5/ Favoriser la solidarité alimentaire

Il s'agit de favoriser la solidarité alimentaire, et notamment le don agricole et alimentaire, et de mettre en place une tarification solidaire dans les lycées, afin de permettre aux publics précaires d'accéder à une alimentation locale, saine et de qualité.

5.1 Soutenir le don alimentaire

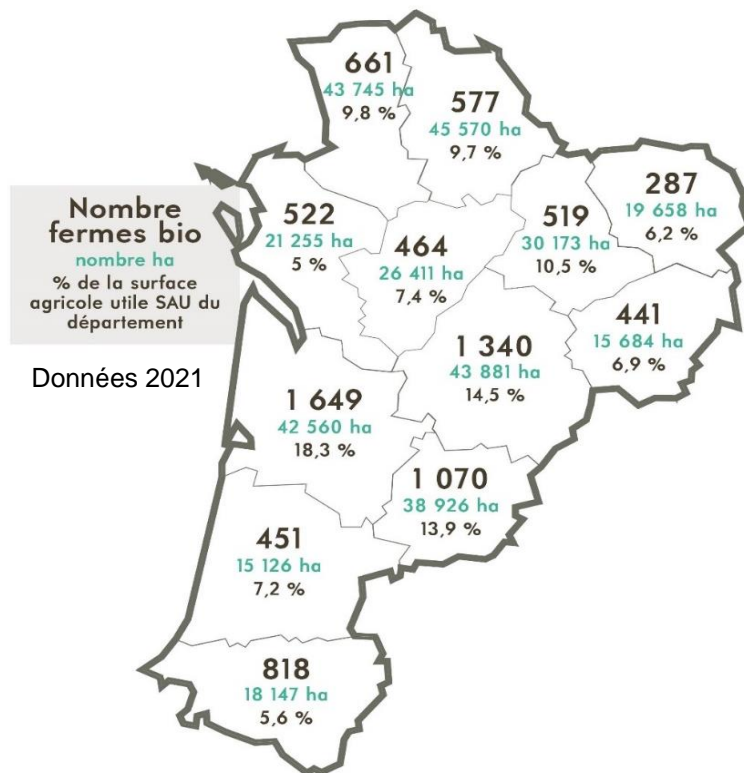
- ✓ Encourager les agriculteurs, les industriels, la restauration collective, les distributeurs à s'engager dans des démarches de dons alimentaires
- ✓ Soutenir les réseaux de distribution d'aide alimentaire et promouvoir le don alimentaire
- ✓ Favoriser des approvisionnements en produits locaux, frais et de saison dans les réseaux de distribution d'aide alimentaires

5.2 Aider les jeunes à accéder à une alimentation locale, saine et de qualité

- ✓ Développer les actions de solidarité alimentaires pour les jeunes
- ✓ Développer la tarification solidaire dans les lycées

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat mobilisés en faveur du développement de l'agriculture biologique

→ Un Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique signé en 2017 et renouvelé en 2021



→ Nombre d'exploitations en AB

2017	→	2021
7,5%		13,6%

→ Surfaces agricoles (SAU) en AB

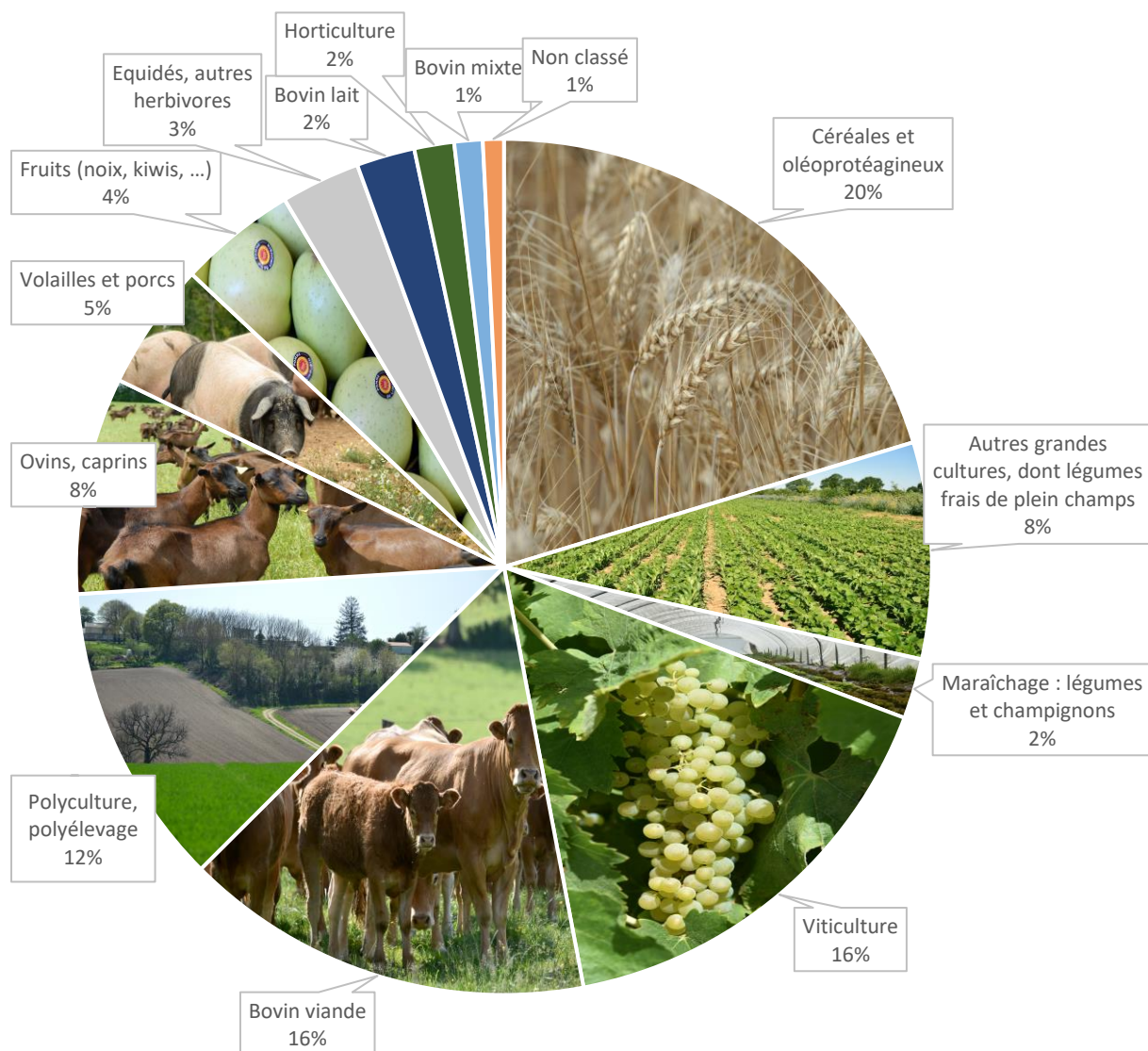
2017	→	2021
5,6%		9,2%

→ Chiffre d'affaires agro-alimentaire en AB

2017	→	2021
1Mds €		1,8Mds €

Annexe

La région est spécialisée et diversifiée

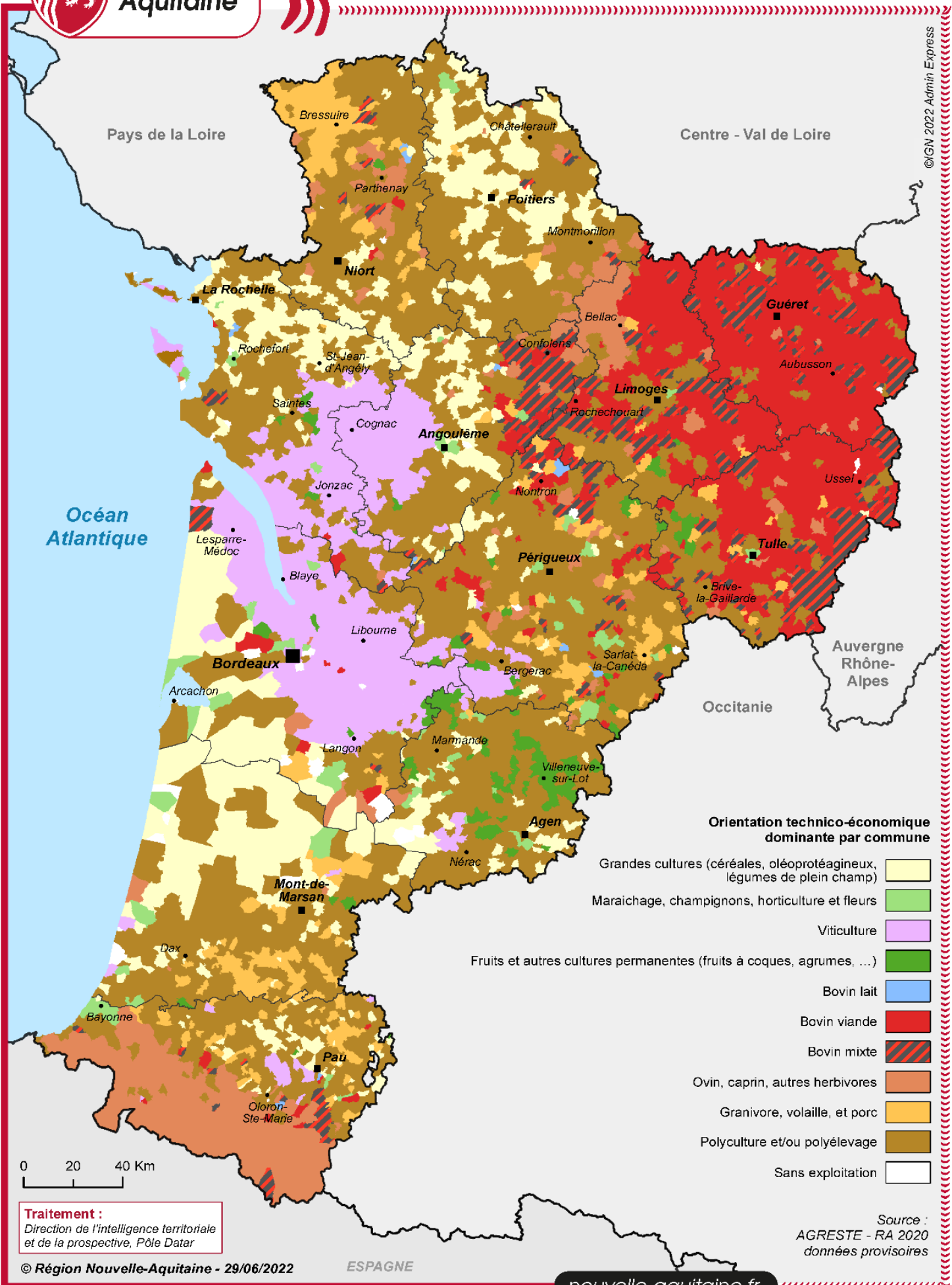


Répartition des 64 200 exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine

© Yannick Piroit ; Françoise ROCH - Région Nouvelle Aquitaine



Spécialisation agricole des communes de Nouvelle-Aquitaine (OTEX)



©IGN 2022 Admin Express

Orientation technico-économique dominante par commune

- Grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, légumes de plein champ)
- Maraichage, champignons, horticulture et fleurs
- Viticulture
- Fruits et autres cultures permanentes (fruits à coques, agrumes, ...)
- Bovin lait
- Bovin viande
- Bovin mixte
- Ovin, caprin, autres herbivores
- Granivore, volaille, et porc
- Polyculture et/ou polyélevage
- Sans exploitation

0 20 40 Km

Traitement :
Direction de l'intelligence territoriale
et de la prospective, Pôle Datar



> Le Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine
entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/le-pacte-alimentaire-vise-le-local-durable-de-qualite

> Le site du guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine
les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction Agriculture Agroalimentaire Pêche
circuitscourts@nouvelle-aquitaine.fr
Tel : 05 49 55 68 55 / 05 57 57 01 74

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT NOUVELLE-AQUITAINE (DRAAF)

SRAL (Service régional de l'alimentation) - Unité alimentation
sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr
Tel : 05 56 00 43 75

